



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Hepatitis

Question écrite n° 65696

Texte de la question

M Paul Chollet attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur la situation dramatique des personnes porteuses du virus de l'hepatite C (UHC). On estime leur nombre a 500 000. 70 p 100 de ces personnes vont developper une infection chronique et 30 p 100 seront atteintes d'une cirrhose dont le pronostic peut etre a terme mortel. Son ministere a constitue un groupe d'etudes sur l'hepatite C preside par le professeur Micaud, infectiologue du CHU de Grenoble, qui a rendu recemment les conclusions de son travail. A ce jour, ce rapport n'a pas ete rendu public. Compte tenu de la gravite et de la complexite de cette maladie, sa publication est necessaire. Elle pourrait inciter les pouvoirs publics a accentuer l'effort de recherche et de lutte contre l'hepatite C Il lui rappelle que 200 000 personnes souffrent d'une hepatite C posttransfusionnelle et qu'a ce titre, une loi d'indemnisation des victimes transfusees apparait comme tout a fait legitime et imperative. Il lui souligne egalement que les porteurs de l'hepatite C qui developperont des affections serieuses ne beneficent pas a l'heure actuelle de facilites et des avantages qui sont reconnus a d'autres personnes gravement handicapees, comme la prise en charge du forfait hospitalier et l'octroi d'une carte d'invalidite. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour prevenir le developpement de la maladie et faciliter les conditions de vie des personnes touchees.

Texte de la réponse

Reponse. - Le rapport du professeur Micoud, demande conjointement par le ministre de la sante et de l'action humanitaire et le ministre des affaires sociales et de l'integration a ete rendu public le 8 janvier 1993. Il a permis d'evaluer la realite et l'etendue de l'infection par le virus de l'hepatite C (VHC). Le VHC se transmet principalement par la voie sanguine, qui represente le mode de diffusion privilegie de l'infection. Ainsi les principales causes de propagation du virus au cours des dernieres annees semblent avoir ete la transfusion sanguine et la toxicomanie, bien qu'il puisse egalement se transmettre par voie sexuelle. Le rapport Micoud estime qu'a l'heure actuelle entre 500 000 et 2 millions de personnes seraient porteuses du VHC. Cette infection provoque une maladie du foie - ou hepatite - evoluant lentement et qualifiee pour cela de chronique. Le risque d'une evolution grave pourrait etre estime a 5 p 100 dans les trente ans suivant la contamination. Dans l'attente d'un projet de loi relatif a l'alea therapeutique, le Gouvernement tient a rappeler que la couverture sociale des personnes infectees gravement (hepatite chronique active, cirrhose) par le virus de l'hepatite C a la suite d'une transfusion est d'ores et deja tres large puisqu'elles beneficent d'une prise en charge a 100 p 100 par les organismes de securite sociale, au titre des affections de longue duree. Par ailleurs, le ministre de la sante et de l'action humanitaire vient de prendre une serie de mesures destinees a ameliorer la securite transfusionnelle : envoi d'une circulaire de recherche des transfuses par les hopitaux afin d'effectuer un depistage couple VIH-VHC - prise en charge a 100 p 100 du depistage du virus de l'hepatite C - prise en charge des techniques d'autotransfusion (pre et per-operatoire) par inscription a la nomenclature - campagne d'information du grand public et des medecins.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65696

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5717